

COMPTE-RENDU
DE REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 juillet 2017

L'an deux mille dix-sept, le trois du mois de juillet, les membres composant le Conseil Municipal de la Commune de NOGENT-L'ARTAUD, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Jeannine VAN LANDEGHEM.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation du conseil municipal : 26 juin 2017

Etaient présents : Jeannine VAN LANDEGHEM, André HOURDRY, Gilles BOUVRY, Christelle LE TALLEC, Nadia CALLOT, Charles HUYART, Elie SMITH, Véronique RUFIN, Marie-Claude MICHEL, Céline VERGEOT, Dominique DUCLOS, Vanessa SZUBA, Pierre CARQUIN, Jean-Paul GUILLON, Nathalie LAMERE-CRAPART.

Absents excusés : Béatrice NOUVEAU (Pouvoir J. VAN LANDEGHEM)
Christian FOURNAGE (Pouvoir E. SMITH)
Guillaume GARDON (Pouvoir V. RUFIN)
Sylviane HENNEQUIN (Pouvoir JP GUILLON)

Secrétaire de séance : Céline VERGEOT

La séance est ouverte à 20 heures 05.

Madame le Maire rappelle l'ordre du jour. Puis, elle demande à l'assemblée de rajouter une question à l'ordre du jour : Une délibération sur les amortissements. Les membres du Conseil Municipal acceptent, à l'unanimité, de rajouter ce point à l'ordre du jour.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 31/05/2017

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le compte rendu du Conseil Municipal du 31 mai 2017.

Remarques :

Page 4 : « Procédure de concours de maîtrise d'œuvre » : Lire « La prime **est** allouée aux candidats sur proposition du jury ».

Page 5 : Concernant la question du groupe scolaire, les sigles « SU » et « SP » signifient surface utile / surface plancher.

Pierre CARQUIN félicite les élus pour leur réactivité, concernant l'intervention rapide pour la mise en place de barrières « Carrefour de la Libération ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte le compte rendu par 14 voix pour et 5 abstentions (P. CARQUIN – V. SZUBA – N. LAMERE-CRAPART – JP GUILLON – Pouvoir JP GUILLON).

Amortissements

Madame le Maire explique au Conseil Municipal qu'une délibération concernant les amortissements avait été prise en 2015, mais qu'elle comportait trop de détails. La trésorerie de CHARLY-SUR-MARNE nous demande une nouvelle délibération.

Toutes les subventions d'équipement versées doivent faire l'objet d'un amortissement.

Madame le Maire propose une durée d'amortissement de 10 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de valider la durée d'amortissement

Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) : Décision sur l'arrêt des NAP

Le Décret N°2017-1108, relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques, est paru le 28 juin 2017. Le retour à la semaine de 4 jours peut être autorisé dès la rentrée 2017.

La compétence concernant les Nouvelles Activités Périscolaires a été déléguée à la Communauté de Communes de Charly-sur-Marne.

Cependant le Conseil municipal doit se prononcer sur l'arrêt de ces NAP et la C4 centralisera les propositions afin de demander la dérogation à l'inspecteur de l'Education Nationale.

L'avis du Conseil d'Ecole de NOGENT L ARTAUD a été demandé, mais la réunion n'est prévue que le 4 juillet.

Pour information, l'ensemble des Communes du territoire s'est prononcé pour l'arrêt des NAP et le retour à une semaine de 4 jours, dès la rentrée scolaire 2017.

Madame le Maire propose de se rallier à l'avis de l'ensemble des communes du canton, et demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'arrêt des NAP pour la rentrée des classes 2017/2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte l'arrêt des NAP, par 18 voix pour et 1 abstention (P. CARQUIN).

MAPA Extension Cantine Scolaire : Avenant n°1

Dans le cadre des travaux d'extension de la cantine scolaire, l'architecte, M. CERTIER a proposé un devis de travaux supplémentaires.

Ce devis s'élève à 1.617,81 € HT, soit 1.960,79 € TTC.

Ces travaux sont dus à une mauvaise estimation de GRDF, qui n'a pas prévu une tranchée d'alimentation assez longue.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer cet avenant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix pour et 4 abstentions (P. CARQUIN – V. SZUBA – JP GUILLON – Pouvoir JP GUILLON) autorise le Maire à signer l'avenant N°1 du MAPA extension de la cantine scolaire.

Maison de la Ferotterie : Autorisation de signer tout document en relation avec la vente

Concernant la vente de la Maison de la Férotterie, une proposition d'achat nous a été transmise pour un montant de 147.000,00 €.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer tout document relatif à cette vente.

Pour information, Madame le Maire donne le montant proposé par un autre acheteur potentiel, soit 110.000,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix pour, 1 voix contre (P. CARQUIN) et 4 abstentions (JP GUILLON – Pouvoir de JP GUILLON – Pouvoir de V. RUFIN – MC MICHEL) autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à la vente de la maison située à la Férotterie.

Affaire BOCQUET : Création d'une servitude pour permettre un accès piéton

Une maison est en vente derrière le parking de la Mairie. Cette habitation appartient à une succession. (M. BOCQUET est décédé).

Cette maison est enclavée : Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la création d'une servitude, pour permettre un accès piéton, par le parking de la Mairie.

En effet, l'accès par la rue Ernest Vallée, est étroit et ne permet pas le stationnement d'une voiture.

M. BOQUET avait entrepris des travaux dans ce sens. Et pour mémoire, cette affaire avait été portée devant le Tribunal de Grande Instance de Soissons.

Madame le Maire explique au Conseil Municipal qu'une délibération avait été prise pour permettre un accès piéton à ses voisins sur une parcelle qui n'appartenait pas à la Commune, mais à M. BOQUET.

Les membres du Conseil Municipal demandent à constater ce fait sur le cadastre.

Madame le Maire demande une suspension de séance à 20 h 40.

La séance reprend à 20 h 50.

En ce qui concerne le jugement de l'affaire Commune de NOGENT L ARTAUD/BOQUET :

- Le premier jugement rendu avait condamné M. BOQUET à remettre le mur en état, ou à verser à la Commune la somme nécessaire.
- Le jugement en appel confirme la décision du Tribunal de Grande Instance de Soissons.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de refaire un accès piéton avec le montant qui sera versé par la succession après la vente du bien.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, refuse de faire cet accès piéton, par 9 voix contre (JP GUILLON – Pouvoir JP GUILLON – V. RUFIN – Pouvoir V. RUFIN – D. DUCLOS – MC MICHEL – N. LAMERE-CRAPART – P. CARQUIN – V. SZUBA), 2 abstentions (C. VERGEOT – E. SMITH) et 8 voix pour.

Demande de subvention au titre du Fond de Solidarité (FDS)

La Commission permanente du Conseil Départemental s'est réunie, et a retenu l'attribution d'une subvention au titre du FDS 2017, pour les deux voiries proposées suivantes :

Chemin de la Meule :

Concernant le Chemin de la Meule, le montant des travaux s'élève à 19.710,00 € HT soit 23.652,00 € TTC.

Le montant prévu de la subvention s'élève à 6.504,30 €

Soit 17.147,70 € à la charge de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte de demander cette subvention au titre du FDS.

Route du Mesnil Haut :

Concernant la Route du Mesnil Haut, le montant des travaux s'élève à 27.260,00 € HT soit 32.712,00 € TTC

Le montant prévu de la subvention s'élève à 8.995,80 €

Soit 23.716,20 € à la charge de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte de demander cette subvention au titre du FDS.

Demande de subvention au titre du CDDL : Radars pédagogiques

Lors du vote du Budget Primitif, une opération budgétaire « Radars Pédagogiques » a été votée pour un montant de 10.000,00 €.

Un devis a été demandé pour l'achat de quatre radars pédagogiques. Le montant de ce devis s'élève à 7.214,00 € HT soit 8.584,66 € TTC.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de demander une subvention au titre du CDDL, concernant l'achat des quatre radars pédagogiques.

Les membres du Conseil Municipal souhaitent savoir où seront placés ces radars. Deux radars seront positionnés à chaque entrée de village, rue du Crochet, rue Ernest Vallée, et deux à la Férotterie.

Madame le Maire conseille d'assister aux diverses Commissions pour discuter des détails.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise le Maire à demander une subvention au titre du CDDL, pour l'achat des radars pédagogiques.

Demande de subvention au titre du CDDL : réhabilitation des vestiaires du foot

Lors du vote du Budget Primitif, une opération budgétaire « Travaux vestiaires stade » a été votée pour un montant de 10.000,00 €.

Les vestiaires du stade sont vétustes. D'autres devis ont donc été demandés (maçonnerie, plomberie, électricité et peinture) pour un montant d'environ 32.000,00 €.

Décision modificative :

Madame le Maire propose de prendre des crédits en fonctionnement afin de les affecter à l'opération budgétaire pour pouvoir faire une demande de subvention.

Les virements suivants sont proposés :

D- 615221 / Entretien Réparations Bâtiments Publics :	- 32.000,00
D- 023 / Virement à la section d'investissement :	+ 32.000,00
R -021 / Virement de la section de fonctionnement :	+ 32.000,00
D -Op.1706-2315 / Travaux vestiaires stade :	+ 32.000,00

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 18 voix pour et 1 abstention (V. SZUBA) autorise ces virements de crédits.

Demande de subvention :

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de déposer une demande de subvention au titre du CDDL concernant l'ensemble de ces travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, autorise Madame le Maire à faire une demande de subvention au titre du CDDL, pour les travaux du stade, par 18 voix pour et 1 abstention (V. SZUBA).

CDDL : complément dossier balayeuse / désherbeuse

Une délibération avait été prise en date du 20 juin 2016, concernant une demande subvention au titre du CDDL pour l'achat d'une balayeuse-désherbeuse. Cette demande a été transmise avec un devis d'un montant de 18.380,00 € HT.

Depuis, plusieurs études ont été menées, et le choix du matériel a évolué.

Le montant du nouveau matériel s'élève à 41.922,00 € HT soit 50.306,40 € TTC.

Gilles BOUVRY donne les références du modèle. Il explique que le premier modèle choisi était un matériel tracté.

Ce matériel nécessitera un entretien régulier des services techniques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de faire une demande de subvention au titre du CDDL par 15 voix pour, 3 voix contre (P. CARQUIN – JP GUILLON – Pouvoir JP GUILLON) et 1 abstention (V. SZUBA).

Admission en non-valeur

La trésorerie de CHARLY-SUR-MARNE nous a proposé une liste de titres à passer en non-valeur.

3 titres sont proposés pour un montant total de 33.50 €. Il s'agit de 3 titres inférieurs au seuil des poursuites. (20 € / 9 € / 4.5 €).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix pour, 1 voix contre (P. CARQUIN) et 4 abstentions (V. SZUBA – V. RUFIN – JP GUILLON – Pouvoir JP GUILLON).

Encaissement de chèque

En date du 1^{er} mars 2017, un dépôt sauvage a été retrouvé par nos employés communaux. Après recherche, l'administré a été retrouvé.

Une plainte a été déposée auprès du TGI de SOISSONS. Le Procureur de la République a demandé à l'auteur des faits de réparer le dommage résultant de l'infraction.

Ces faits sont normalement prévus et réprimés par l'article R.635-7 du Code Pénal.

Le Procureur de la République a conseillé à cet administré de trouver un arrangement avec les représentants de la Commune.

Un versement de 75,00 € a été reçu en réparation des dommages causés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte l'encaissement de ce chèque.

D.I.A. (déclarations d'intention d'aliéner)

16 rue de la Grande Montagne	AE 47	64 m ²
Faubourg d'En Haut	AE 51	303 m ²
Faubourg d'En Haut	AE 52	371 m ²
La Pièce du Moulin	AB 5	125 m ²
6 Place du souvenir	AB 36	3 a 73 ca
Faubourg d'en Bas	AB 44	34 ca
82 Grande Rue	AE 102	27

Informations diverses

Concernant l'échafaudage installé Grande Rue, Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'un courrier a été envoyé en recommandé au propriétaire. Un dernier délai lui a été accordé jusqu'au 15 août. En attendant, la pause de ses compteurs électriques est suspendue jusqu'au démontage total de l'échafaudage.

Jean-Paul GUILLON souhaite se renseigner sur les traitements qui sont utilisés par la Commune pour le désherbage. Monsieur BOUVRY lui répond que de nouveaux produits ont été commandés. Il s'agit de produits bio-contrôle, qui sont autorisés par la nouvelle réglementation. Le port du masque pour l'agent reste cependant obligatoire.

La séance est levée à 21 h 50.

Le Maire,

Jeannine VAN LANDEGHEM.